

bill sur l'assurance-hospitalisation a voulu dire pour les municipalités. Avant l'adoption de cette mesure, les municipalités devaient constamment assumer les frais d'exploitation des services. Maintenant, aux termes des dispositions de la loi sur l'assurance-hospitalisation, les hôpitaux sont en mesure de subvenir à leurs besoins en mettant un peu d'argent de côté à des fins d'immobilisation.

Au cours du débat, plusieurs députés ont parlé d'accorder des allocations supplémentaires pour des lits d'hôpitaux. Cette question très importante a été soulevée, hier, par le député de Simcoe-Est (M. Rynard). On a fait allusion, hier et aujourd'hui, à une réunion tenue à Ottawa. J'aimerais préciser qu'il s'agit du congrès de 1966 du parti libéral national où les délégués, 1700 en tout, ont appuyé sans réserve la décision motivée du gouvernement.

● (1.50 p.m.)

Bien que les délégués et les députés de ce côté-ci de la Chambre aient été déçus d'apprendre l'ajournement du bill relatif à l'assurance frais médicaux, qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1967, année du centenaire de la Confédération, il n'a, en fait, été ajourné que jusqu'au 1^{er} juillet 1968, soit un an plus tard, et sera même mis en œuvre plus tôt, si c'est possible. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'estime que, les délégués officiels d'un parti politique à un congrès national ayant accepté une décision sérieuse du gouvernement, les Canadiens, tant ceux qui appuient le présent gouvernement que les autres, reconnaîtront qu'on a fait preuve d'un sens de responsabilité en prenant cette décision.

Bien d'autres questions entrent en ligne de compte outre les 40 millions de dollars qu'il en coûtera, estime-t-on, au gouvernement fédéral pour financer l'assurance frais médicaux, nous sommes à une époque de prospérité sans précédent qui contraste vivement avec la situation où nous nous trouvons il y a quelques années. Même si nous avons tellement et produisons autant, il nous faut parfois attendre les événements et, sans égard aux promesses faites en toute bonne foi, décider si oui ou non, dans l'intérêt de l'essor et de l'évolution de notre pays, nous pouvons nous permettre de mettre en œuvre cette mesure législative maintenant, si importante soit-elle.

J'ai parlé du discours prononcé hier par le député de Simcoe-Est qui, je le sais, représente consciencieusement en cette Chambre, non seulement ses commettants et le peuple canadien mais aussi sa profession. Il en est de même des autres députés qui représentent ici la profession médicale, comme le représentant

de Parkdale (M. Haidasz), qui vient de parler, le député d'Hamilton-Sud (M. Howe) et bien d'autres. Nous avons besoin de la coopération des médecins qui, selon les normes de comparaison, constituent un excellent groupe professionnel. En dépit de moyens limités, les médecins ont fourni par le passé de grands services à la population canadienne et ils ont contribué à l'expansion de la recherche en proposant de nouvelles idées et de nouvelles façons de traiter les maladies.

J'ai dit que cette mesure est très importante, car elle s'ajoute à d'autres, comme le régime des pensions, le régime d'assistance publique, l'assurance-chômage, les allocations à la jeunesse et bien d'autres, qui ont toutes apporté une aide appréciable aux heureux citoyens de ce pays magnifique et prospère. Peut-être suis-je un peu trop réaliste, mais parmi les nombreuses lettres que j'ai reçues de mes commettants, j'en vois une qui demande une assistance supplémentaire en faveur des bénéficiaires du régime d'assistance à la vieillesse qui ont encore besoin d'aide. Cette lettre était suivie, le lendemain, d'une autre d'un commettant qui demandait une aide beaucoup plus considérable en faveur des pays sous-développés, thèse qu'a fort brillamment exposée, cette semaine, un des orateurs au congrès dont j'ai parlé. Certains Canadiens, qui se préoccupent du sort des autres peuples, critiquent les mesures que nous instituons pour aider notre population. Inversement, certaines gens considèrent toutes choses en fonction d'eux-mêmes et ne se soucient nullement des autres qui sont moins fortunés.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet. Je regrette de n'avoir pu entendre, hier, le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car il m'est toujours agréable de l'entendre. J'ai malheureusement été appelé à l'extérieur de la Chambre. Je tiens toutefois à le féliciter d'avoir proposé cette mesure et d'avoir adopté dans des circonstances plutôt difficiles, cette attitude de franche coopération.

Monsieur l'Orateur, lorsque cette mesure aura force de loi, elle assurera à tous les Canadiens des services complets de santé. Comme je l'ai dit en parlant du bill précédent, ce projet de loi ne profitera pas à un grand nombre de mes électeurs, en Ontario, mais aux citoyens qui n'ont jamais eu et n'auraient jamais eu la chance d'obtenir une assistance médicale, même minime, dans un pays où tous les citoyens devraient en jouir comme d'un droit fondamental et profiter de tous les services de santé dont ils ont besoin.